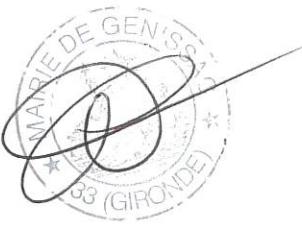




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
GENISSAC (GIRONDE)**

DATE DE CONVOCATION 5 MARS 2025	<p style="text-align: center;">L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE 12 MARS 2025 A VINGT HEURES</p> <p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages en séance publique sous la Présidence de Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline, Maire.</p> <p>Étaient présents : Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline, M. BAGGIO Jean-Marie, M. CHAPUS Benoît, Madame BOUCHON PEAUCELLE Isabelle, M. LE LEU Pascal, Madame L'HOMME Céline, M. BUREAU Olivier, M. LAPORTE Francis, Madame PALLUET Laurence, Madame MAURI Fabienne, M. CALISTO David, Madame DAVID Sylvie</p> <p>Pouvoirs : Madame HENRY Christine donne pouvoir à M. BAGGIO Jean-Marie, Madame PEETERS Stéphanie donne pouvoir à Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline</p> <p>Absents excusés : M. LANSARD RUIZ Pierre, M. COLL Albert</p> <p>Absents : Madame SICHE Delphine, M. LASSALLE Jérôme, Madame BLIMON Rachel</p> <p>Madame L'HOMME Céline a été élue Secrétaire de séance.</p> <p>Madame le Maire informe l'Assemblée de la volonté de la municipalité de maintenir des liens avec toutes les générations et d'animer le village,</p> <p>CONSIDERANT que le repas des ainés représente un rendez-vous incontournable et qu'il convient de le perpétuer,</p>
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19	
PRÉSENTS : 12	
VOTANTS : 14	
QUORUM ATTEINT	
OBJET : Adoption du contrat de prestation avec l'association Compagnie Barber Shop Quartet pour le spectacle du 18/05/2025	

DATE DE CONVOCATION	L'idée est d'apporter de la convivialité entre ces administrés et de retrouver le plaisir de passer une journée ensemble.
5 MARS 2025	Madame le Maire propose à l'Assemblée le recours à l'Association Compagnie Barber Shop Quartet pour animer le repas qui se tiendra dimanche 18 mai 2025 à la salle des fêtes. Le montant de la prestation s'élève à 750 € TTC.
DATE D'AFFICHAGE	Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité
5 MARS 2025	<ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer le contrat avec l'Association Compagnie Barber Shop Quartet dont le siège social est situé 4 Côte des Sœurs 33 360 CAMBLANES ET MEYNAC. - INDIQUE que cette dépense sera inscrite en section de fonctionnement du budget principal de la Commune de l'exercice 2025. - DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE : 19	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
PRÉSENTS : 12	Pour extrait certifié conforme.
VOTANTS : 14	
QUORUM ATTEINT	
OBJET : Adoption du contrat de prestation avec l'association Compagnie Barber Shop Quartet pour le spectacle du 18/05/2025	<p>Le Maire,  Émeline BOURDAT BRISSEAU</p> <p>La Secrétaire de séance,  Céline L'HOMME</p>